

# Licence professionnelle Expérimentation, expérimentateur du végétal

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence professionnelle. Licence professionnelle Expérimentation, expérimentateur du végétal. 2016, Université du Havre. hceres-02039825

**HAL Id: hceres-02039825**

**<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02039825>**

Submitted on 20 Feb 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Formations

## Rapport d'évaluation

### Licence professionnelle Expérimentation, expérimentateur du végétal

- Université du Havre

Campagne d'évaluation 2015-2016 (Vague B)

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Formations

*Pour le HCERES,<sup>1</sup>*

Michel Cosnard, président

---

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

<sup>1</sup> Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

## Évaluation réalisée en 2015-2016

## Présentation de la formation

Champ(s) de formation : Sciences et technologies

Établissement déposant : Université du Havre

Établissement(s) cohabilité(s) : /

La licence professionnelle *Productions végétales*, spécialité *Expérimentation, expérimentateur du végétal*, portée par l'Université du Havre en association avec le Centre de formation professionnelle et de promotion agricole (CFPPA) hortithèque basé à Mont-Saint-Aignan, est ouverte depuis 2000 en apprentissage. Elle a pour objectif de former des spécialistes de l'expérimentation végétale dans les domaines des grandes cultures, de l'horticulture, de l'arboriculture ou du maraichage, en répondant aussi bien aux besoins des centres techniques de recherche publics (type chambre d'agriculture ou centres techniques) qu'aux besoins des entreprises privées (firmes ou producteurs). En privilégiant la voie de l'apprentissage et la proximité dans le milieu professionnel (enseignements à l'Hortithèque), elle a pour ambition de favoriser l'intégration rapide des diplômés dans le monde professionnel et de permettre aux diplômés de s'intégrer rapidement dans le monde professionnel.

La formation est organisée en blocs d'enseignements : blocs fondamentaux composés de deux unités d'enseignements (UE) portant sur la physiologie et biologie végétale, l'économie, le droit, les statistiques et l'anglais, et blocs professionnels constitués de trois UE sur les biotechnologies, les dispositifs expérimentaux, le projet tuteuré et le stage de quatre mois en entreprise. L'organisation tient compte des contraintes de l'apprentissage liées aux périodes d'activités des entreprises et des spécificités des deux établissements partenaires.

## Synthèse de l'évaluation

Dans le cadre de la normalisation européenne des pratiques respectueuses de l'environnement, de l'utilisation de techniques plus respectueuses de l'environnement et de la mise en place de nouvelles normes, le secteur de la production végétale doit se doter de professionnels capables de répondre aux nouveaux besoins des acteurs de la production et de la recherche appliquée. La LP *Expérimentateur du végétal* répond tout à fait à ces attentes en formant des techniciens et conseillers capables de réaliser des expérimentations quelle que soit la culture agronomique, d'évaluer l'efficacité des produits phytosanitaires, de développer des techniques culturales innovantes, de détecter précocement les maladies et d'accompagner les producteurs dans le respect de la réglementation en vigueur. Le recrutement est déséquilibré avec une trop faible part d'étudiants issus de licence générale, auxquels aucun dispositif d'aide à la réussite n'est proposé (pas d'unité d'enseignement (UE) de remise à niveau, pas de liens spécifiques avec la deuxième année de licence (L2) en sciences de la vie.

Adossée à deux établissements complémentaires (Université du Havre et CFPPA Hortithèque), le programme de la licence construit autour de trois blocs d'enseignements (professionnels au CFPPA, fondamentaux à l'université, et en entreprise) permet aux étudiants d'acquérir des connaissances en parfaite adéquation avec les objectifs et les métiers visés. Ces connaissances sont consolidées par le projet tutoré et les périodes en entreprise dans le cadre de l'alternance, permettant ainsi aux étudiants de bien connaître le milieu professionnel à la sortie de leur formation. La participation des professionnels est importante (48 %) et il semble exister une bonne synergie au sein de l'équipe pédagogique. Le mode de pilotage de cette équipe aurait mérité d'être plus explicite, notamment au niveau du fonctionnement du comité de pilotage et des synergies avec d'autres formations de l'établissement ou de la COMUE.

Après de 15 ans d'existence, la formation présente toujours une bonne attractivité avec des effectifs stables et un fort taux d'alternants (80 % en moyenne). Par contre, le taux d'insertion professionnelle semble en dessous des moyennes fréquemment observées pour les formations en alternance, alors que le taux de poursuite d'études est relativement important. Néanmoins ces données sont difficilement exploitables du fait du très faible taux de réponse, du manque d'information concernant les modalités du suivi de l'insertion professionnelle et de l'analyse qualitative de l'adéquation formation-type d'emploi. De plus, l'analyse de la concurrence étant quasiment absente dans le dossier, il semble nécessaire de faire un réel état des lieux (aussi bien au niveau national que régional) pour expliquer les résultats de l'insertion professionnelle et la poursuite d'études.

Points forts :

- Bonne complémentarité et réelles interactions entre les équipes pédagogiques des deux établissements permettant d’offrir un enseignement adapté aux objectifs visés.
- Part importante de l’apprentissage et calendrier adapté aux besoins des entreprises.
- Part importante de la professionnalisation (enseignements réalisés par des professionnels, stage et projets tuteurés).

Points faibles :

- Nombreuses imprécisions dans le dossier (coordination de l’équipe pédagogique, modalités d’évaluation des compétences, mise en place de l’autoévaluation et de l’évaluation de la formation par les étudiants) ne permettant pas une évaluation au plus juste de la formation.
- Modalités de suivi de l’insertion professionnelle insuffisantes ne permettant pas une analyse objective des emplois.
- Employabilité en régression par rapport au précédent quinquennal.
- Augmentation de la poursuite d’étude.
- Absence de réflexion autour du positionnement de la formation vis-à-vis de la concurrence.
- Absence de lien avec la licence générale.

Recommandations :

Afin d’améliorer le positionnement de la formation et l’insertion professionnelle, il serait souhaitable de réévaluer la concurrence, ainsi que l’adéquation entre diplôme et emplois. Mais, cette analyse ne pourra être réalisée que si les données issues des enquêtes « suivi des diplômés » sont améliorées sur les plans quantitatif et qualitatif. Une attention pourra être portée à l’employabilité qui semble se dégrader, tout en limitant le taux de poursuites d’études.

Un second type de réflexion devrait être mené autour des modalités pédagogiques afin (1) d’augmenter la cohérence de la formation vis-à-vis des axes prioritaires définis par l’établissement tels que la place du numérique et l’internationalisation) et (2) d’améliorer la lisibilité de la formation au sein de l’offre de formation afin, notamment, de l’ouvrir plus largement aux étudiants issus de licences générales.

## Analyse

<p>Adéquation du cursus aux objectifs</p>	<p>Le cursus vise à former des chargés d’expérimentation, des conseillers agricoles ou des inspecteurs phytosanitaires dans le secteur public, associatif et privé. La formation est organisée en blocs d’enseignements (fondamentaux, professionnels, projets et en entreprise) et animée par une équipe pédagogique multidisciplinaire permettant de répondre aux objectifs fixés. L’ensemble des domaines indispensables aux métiers visés est abordé, permettant à la fois l’acquisition des connaissances fondamentales (biologie, physiologie, écologie, protection phytosanitaire, réglementation, économie-droit) et professionnelles (communication, anglais, dispositifs expérimentaux), tout en développant des compétences liées au monde de l’entreprise grâce au stage de 16 semaines et aux nombreux professionnels intervenants dans la formation.</p> <p>La possibilité de réaliser la formation en alternance (apprentissage) est un véritable plus, permettant un ancrage encore plus fort dans le monde professionnel.</p>
---	--

<p>Environnement de la formation</p>	<p>La formation est réalisée depuis son ouverture (2000) en association avec l'hortithèque qui regroupe l'ensemble des structures professionnelles et techniques du secteur. Cette association de deux établissements permet à la fois d'apporter les compétences théoriques universitaires, ainsi que les compétences pratiques et professionnelles nécessaires à une bonne formation de licence professionnelle.</p> <p>L'association des deux établissements est un atout fort pour la pertinence de la formation et permet également de garder le lien avec les professionnels, malgré une relative forte concurrence au niveau national. En effet, même si au niveau régional il n'existe pas de formation strictement équivalente, il existe un nombre important de formation très proches dans le secteur de l'agronomie et la production végétale (Angers, Dijon, Agrocampus, Montpellier).</p> <p>Si les liens sont forts entre ces deux établissements, aucune synergie ne semble exister avec d'autres formations et/ou équipes pédagogique au sein de la COMUE. Si le Centre de formation professionnelle et d'apprentissage horticole (Hortithèque), l'Agence régionale pour l'expérimentation horticole AREXHOR et les instituts techniques et centres techniques agricoles (ITCTA) semblent bénéficier directement de cette formation notamment au niveau de l'embauche d'apprentis, aucun élément dans le dossier ne permet d'identifier clairement son apport à l'échelle nationale ni ses atouts.</p>
<p>Equipe pédagogique</p>	<p>La formation est assurée par une équipe pédagogique pluridisciplinaire et diversifiée (48 % professionnels, 29 % enseignants-chercheurs, 23 % enseignants formateurs de l'hortithèque) permettant l'acquisition de toutes les compétences nécessaires à l'obtention du diplôme.</p> <p>Le pilotage du diplôme est organisé autour d'un comité de suivi, composé de professionnels et des enseignants, qui se réunissent une fois par an pour établir le bilan de l'année et discuter des améliorations à apporter.</p> <p>Le dossier n'explique pas comment l'équipe pédagogique est coordonnée, ni le mode de fonctionnement du responsable du diplôme en terme d'animation.</p>
<p>Effectifs et résultats</p>	<p>Les effectifs sont stables (entre 15 et 20 étudiants par an) et le taux de réussite est excellent (100 %). Toutefois, sans information sur le nombre de dossiers de candidature, il est difficile d'évaluer l'attractivité du diplôme et de possibles évolutions. Le dossier indique que la majorité des étudiants viennent d'autres régions, ce qui peut être le signe d'une bonne attractivité.</p> <p>La proportion des étudiants en contrat d'apprentissage reste constante (80 %) traduisant une bonne reconnaissance de la formation par les milieux professionnels.</p> <p>En revanche, les tableaux d'analyse de l'insertion professionnelle mettent en évidence une difficulté d'insertion professionnelle (41 % des répondants sont en emploi en moyenne sur les trois dernières années, 57 % pour la dernière promotion sortie). La poursuite d'étude a tendance à augmenter (26 %). Mais, les taux de répondants varient d'une année sur l'autre et d'une étude à l'autre (de 11 à 80 %), il est néanmoins difficile de dessiner une tendance stable sur les trois ans.</p>

<p>Place de la recherche</p>	<p>La part de la recherche est peu développée, en lien avec le caractère professionnalisant de la formation. Néanmoins les étudiants sont en contact avec les huit enseignants-chercheurs impliqués qui assurent une partie des enseignements de biologie moléculaire, physiologie végétale et biochimie.</p>
<p>Place de la professionnalisation</p>	<p>La place de la professionnalisation est importante du fait 1) de la proportion importante des professionnels (48 %) et formateurs (23 %) assurant les enseignements et 2) de la contribution majeure des contrats d'apprentissage.</p> <p>Le stage organisé en plusieurs périodes dans l'année favorise l'apprentissage (80 % d'apprentis) et permet une forte intégration de</p>

	<p>l'étudiant dans l'entreprise.</p> <p>La fiche RNCP est bien organisée et permet d'appréhender rapidement les compétences acquises, les métiers et les modalités d'accès à la certification.</p>
Place des projets et stages	<p>La formation propose un stage de 16 semaines (ou plus pour les contrats d'apprentissage) réparti en quatre périodes, permettant ainsi à l'étudiant d'évoluer pendant les pics d'activité de l'entreprise. Les stages sont recherchés directement par les étudiants, mais une aide est proposée par l'établissement via un listing d'entreprises. Le suivi des stages est réalisé par les formateurs, mais aucune modalité de suivi n'est décrite dans le rapport. L'évaluation du stage est classique (rapport 25 %, exposé oral 50 %, note du maître de stage 25 %). L'organisation des stages et leur gestion sont parfaitement adaptées à la formation, permettant ainsi à l'étudiant d'acquérir un certain niveau d'autonomie tout en lui apportant du soutien et du suivi.</p> <p>Le projet tutoré (150 heures) a pour objectif de favoriser « l'esprit d'initiative, les relations avec les professionnels et l'acquisition des compétences en termes d'outils de communication » avant le stage. Il est basé sur un travail d'analyse d'une thématique donnée proposée par l'équipe enseignante ou les instituts techniques. Les résultats de ce travail sont intégrés dans une base de données de l'université pouvant être utilisée par les instituts techniques. Cette partie du dossier mériterait d'être illustrée d'exemples pour une meilleure évaluation.</p>
Place de l'international	<p>Le dossier n'indique pas de lien avec l'international et rien n'est abordé dans le document, ce qui est en contradiction avec la politique d'ouverture à l'international de l'université. Ce point mériterait d'être soit développé, soit justifié pour une meilleure cohérence avec la politique de formation de l'établissement.</p>
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite	<p>La formation est accessible à tout titulaire d'un diplôme bac + 2 dans les domaines des sciences de la vie, agronomie, agriculture ou anabiotech. Elle est ouverte en formation continue, en contrat d'apprentissage et en validation des acquis de l'expérience (VAE), favorisant ainsi la mixité des publics.</p> <p>Néanmoins, le recrutement est déséquilibré avec une majorité des étudiants originaires de BTS, quelques DUT (maximum 20 %) et quasiment jamais d'étudiants issus de licence générale (L2). Un effort de communication vis-à-vis des L2 de l'établissement pourrait être envisagé pour essayer de diversifier les promotions.</p> <p>Le recrutement se fait sur dossier, puis entretien de motivation avec un jury composé d'un enseignant-chercheur et d'un professionnel, afin d'assurer une bonne adéquation entre la formation proposée et le projet professionnel du candidat.</p> <p>Il n'existe pas de dispositif de mise à niveau ou de passerelles spécifiques. Toutefois, les étudiants peuvent seulement bénéficier d'un tutorat-étudiant mis en place au cas par cas.</p>
Modalités d'enseignement et place du numérique	<p>Les modalités d'enseignement pour les publics spécifiques et la place du numérique sont insuffisamment abordées dans ce dossier. Si des efforts importants sont faits vis-à-vis des stagiaires en apprentissage, aucune politique ne semble avoir été développée pour permettre des validations des acquis de l'expérience (VAE) ou des validations des acquis professionnels (VAP) ou pour accueillir des étudiants en situation de handicap.</p> <p>La place du numérique dans l'organisation pédagogique est étonnamment inexistante sauf dans le cadre du projet tutoré qui nécessite l'utilisation de l'outil informatique lors du dépôt des données au sein de l'intranet.</p> <p>Le dossier ne mentionne aucune plateforme pédagogique ni d'enseignement à distance. Ceci n'est pas totalement cohérent avec l'offre de formation de l'établissement puisqu'il existe au sein de l'université une plateforme pédagogique largement utilisée par d'autres formations.</p>
Evaluation des étudiants	<p>Les modalités du contrôle des connaissances sont en accord avec les règles d'attribution du diplôme (arrêté du 17 novembre 1999) et des crédits ECTS. La proportion entre contrôles continus et examen final (souvent proche de 1/1) favorise le taux de réussite.</p>

	<p>Le dossier est insuffisamment complet sur le fonctionnement des jurys d'examen, la mise en place des différentes sessions (période, durée....), les mesures de compensations entre UE, le nombre de crédit ECTS par UE, ce qui mériterait d'être amélioré.</p>
<p>Suivi de l'acquisition des compétences</p>	<p>Le dossier ne fait apparaître aucune information suffisante pour évaluer l'acquisition des compétences. Même si les compétences sont précisées dans la fiche RNCP, il ne semble pas exister de portefeuille de compétences ou de livret de suivi de l'alternant permettant ainsi au diplômé de faire valoir ces compétences.</p> <p>De plus, la fiche RNCP mentionne une certification en statistiques, mais rien n'est mis en avant dans le dossier.</p>
<p>Suivi des diplômés</p>	<p>Le suivi des étudiants est organisé annuellement par le service universitaire d'information et d'orientation « OISEAU » de l'université et par l'Hortithèque, mais les résultats ne sont pas exploitables du fait du nombre trop faible de répondants (moins de 50 %) et du manque d'informations qualitatives (type d'emploi, région, statut...). Néanmoins, l'enquête interne réalisée en 2011 offre un meilleur taux de réponse, mais cela reste encore insuffisant pour pouvoir évaluer correctement cet item.</p> <p>Il aurait été intéressant de pouvoir faire la différence entre l'employabilité des étudiants issus du contrat d'apprentissage et de ceux issus de la formation initiale. Ce point est relevé comme négatif par l'équipe pédagogique dans le dossier qui demande à juste titre de reprendre cette mission.</p>
<p>Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation</p>	<p>Au sein de la licence, il existe un comité de suivi et un conseil de formation dont le fonctionnement, la composition et le rôle sont mal explicités. Les deux conseils se réunissent en même temps pour favoriser des ajustements dans la formation, mais il est absolument nécessaire de bien différencier les rôles de chacun (objectifs d'organisation vs. objectifs d'analyse du fonctionnement du diplôme et des procédures d'autoévaluation). Aucun compte rendu ni analyse de l'autoévaluation ne sont fournis dans le dossier ce qui rend impossible une bonne analyse de cet item.</p>



# Observations de l'établissement

L'établissement n'a pas fourni d'observations.